à l'Espace CHAMBON de CUSSET du 17 au 19 AVRIL 2020











Dominique MALDANT: 06.08.58.63.71 - Laure SCHWARTZMANN: 06.31.42.98.53 Siège: Espace Chambon, 28 impasse du Champ d'Auger, 03300 CUSSET Courriel: contact@thothestia.fr - Site web: www.thothestia.fr SIRET n° 837 509 603 000 10 - Code APE: 9499Z

à l'Espace CHAMBON de CUSSET du 17 au 19 AVRIL 2020

GRILLE TARIFAIRE

ENCARTS ET LOGOS PUBLICITAIRES

> Encart sur le programme (*)

Format 21*26cm tiré à 14.000 exemplaires (1)

	FORMAT	TARIF HT			
1	1/8 PAGE	60 €			
2	1/4 PAGE	90 €			
3	1/2 PAGE	140€			
4	PAGE ENTIERE	250 €			

PACK BRONZE

2 SUPPORTS AU CHOIX

-10 % ...

> Sur les affiches A4 / A3 / 80*120

Tirés à 1000/200/50 exemplaires (2)

	TARIF HT
Votre logo (*)	100€

PACK ARGENT

3 SUPPORTS AU CHOIX

-15 %

> Sur les affiches 4*3, sucettes

14 panneaux sur l'agglomération (3)

	TARIF HT
Votre logo (*)	150€

> Sur le flyer

Tiré à 30000 exemplaires (2)

	TARIF HT
Votre logo (*)	100€

PACK OR

4 SUPPORTS

-20 % ...

⁽³⁾ Panneaux 100% éclairés sur l'agglomération visibles du 13/04/2020 au 20/04/2020



^(*) Dans la limite des emplacements disponibles

^(**) Sur l'ensemble de la commande

^{(1) 14000} exemplaires distribué sur Vichy et son agglomération et disponibles à l'entrée du salon. Mise en ligne sur le site web ThotHestia et la page Facebook associée.

⁽²⁾ Distribués et positionnés à partir du 23/03/2020

à l'Espace CHAMBON de CUSSET du 17 au 19 AVRIL 2020

BON DE COMMANDE

ENCARTS ET LOGOS PUBLICITAIRES

Raison sociale:.....

SIRET:APE	:	
Adresse:		
CP:Ville:		
Téléphone : E-Mail :	•••••	
Nom et prénom du responsable :		
Fonction : Téléph	none :	
SUPPORT	FORMAT	TOTAL
		€
		€
		€
		€
Mode de paiement :	SOUS TOTAL HT	€
Chèque à l'ordre des Compagnons de ThotHestia	REMISE	%
Virement (RIB sur demande)	TOTAL HT	€
Date, cachet et signature	TVA non applicable Article 293 B du TGI	0 €
bate, eacher et signature	TOTAL TTC	€
	ACOMPTE 30%	€
	SOLDE A PAYER	€



à l'Espace CHAMBON de CUSSET du 17 au 19 AVRIL 2020

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

<u>Article 1</u>: Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation sans réserve de nos conditions générales de vente. Aucune autre condition en contradiction avec les présentes conditions ne saurait prévaloir et ne pourra être invoquée par le souscripteur et l'annonceur

<u>Article 2</u>: La responsabilité de l'association des Compagnons de ThotHestia ne saurait être engagée et aucune indemnité ne serait due si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, elle ne pouvait imprimer, publier tout ou partie d'un ou plusieurs supports de publication, ou s'i elle était amené à déplacer, neutraliser, abandonner ou supprimer une insertion.

<u>Article 3</u>: La publication paraît sous la responsabilité des annonceurs. Comme c'est l'usage, l'association des Compagnons de ThotHestia se réserve le droit de refuser une insertion qui, par sa nature, son texte ou sa présentation serait contraire à l'esprit des publications ou susceptible de provoquer des protestations de ses lecteurs ou de tiers.

<u>Article 4</u>: Le nom des publications des Compagnons de ThotHestia ne peut être utilisé dans une annonce publicitaire sans autorisation préalable.

<u>Article 5</u>: L'annonceur est dans tous les cas responsable du paiement de l'ordre de publicité aux conditions définies au tarif en respectant le paiement d'un acompte de 30% à la commande et le solde au plus tard le 13 mars 2020, cachet de la poste ou preuve de virement faisant foi.

Article 6: La transmission d'un ordre de publicité implique que les documents transmis pour insertions sont libres de droits de reproduction à des fins publicitaires ou détenus par l'annonceur, et garantie qu'ils ont été élaborés dans le respect des prescriptions législatives et règlementaires propres à la publicité des produits et services concernés. Aucune responsabilité ne sera encourue par l'association les Compagnons de Thot<Hestia à ce titre et l'annonceur devra le garantir de toute action intentée à son encontre par qui que ce soit.

<u>Article 7</u>: Toute réclamation, quelle qu'en soit la nature doit, sous peine de déchéance, être effectuée par écrit, dans les 15 jours suivant la parution de l'insertion pour le print et sous 8 jours pour le web.

<u>Article 8</u>: Dans l'hypothèse où la responsabilité de l'association des Compagnons de ThotHestia était reconnue, celle-ci serait en tout état de cause limitée au remboursement du prix correspondant à l'annonce considérée, à l'exclusion expresse de tout préjudice indirect, commercial, d'image ou immatériel subi par l'annonceur.



à l'Espace CHAMBON de CUSSET du 17 au 19 AVRIL 2020

Article 10: Conditions techniques pour le print

Les encarts, logos et bannières constituant l'annonce doivent être transmis en PDF sécurisé en 300DPI (y compris les images d'origine), réalisées avec des polices Postscript, incorporant les jeux de polices. Attention, la publicité doit être créée à la base par un logiciel de mise en page. Alternative, nous adresser une image Photoshop en format JPEG. Pour toute publicité générée à partir d'un document Word, Publisher, Powerpoint,... nous ne pouvons garantir le résultat à l'impression. Aucune réclamation sur le résultat de l'impression ne sera acceptée pour les remises ne correspondant pas aux normes énoncées ci-dessus.

Article 10: Conditions techniques pour le web

Concernant le lien cliquable sur le site internet de ThotHestia, il est accessible 7j/7, 24h/24, sauf cas de force majeur indépendante de la volonté de l'association ou de l'hébergeur de service, pannes ou interventions de maintenance éventuelles. Toue demande de modification non substantielle d'une annonce déjà en ligne devra être adressée par écrit à l'association qui rectifieront l'annonce après validation. Tout retrait d'une annonce effectué par l'annonceur ou par l'association à la demande de l'annonceur ne pourra donner lieu à un remboursement partiel ou complet.. La mise en ligne des annonces souscrites dans le cadre d'un ordre passé par l'annonceur devra intervenir dans le délai précisé par le bon de commande. Aucun remboursement total ou partiel ne pourra avoir lieu en cas de défaut de mise en ligne du fait de l'annonceur et aucun report de crédit de sera admis.

La remise des pièces techniques, bannières ou logos pour le site web, devra se faire au format JPEG, GIF ou GIF animé, par voie de courriel ou d'un support type clé USB ou CDROM.

<u>Article 10</u>: Tout litige relatif à la parution publicitaire sera soumis au tribunal de commerce de Moulins (03), seul habilité pour régler les litiges entre les parties.

Paraphe sur chaque page des CGV DATE CACHET DE L'ENTREPRISE SIGNATURE DU RESPONSABLE (Précédé de la mention "Lu et approuvé")



SIRET n° 837 509 603 000 10 - Code APE: 9499Z